

Le CRIBC et l'INISMa sont les centres d'expertise en Recherche et Développement reconnus dans le domaine de la céramique, des matériaux et de l'environnement. Cette excellence mise aux services des entreprises est actée au plus haut niveau scientifique européen, et ce y compris à travers les projets H<sub>2020</sub>. Les institutions sont reconnues par la Flandre et la Wallonie comme Centres de Recherche Agréés.

Ces diverses reconnaissances s'appuient sur un engagement total de la direction et une implication sans faille de tout son personnel dans la démarche de la qualité avec un sens aigu de l'amélioration continue.

Notre mission est d'être à l'écoute des besoins de l'industrie et de proposer à nos clients un support efficace à leur essor économique. Nous voulons être pertinents dans toutes nos interventions, depuis l'évaluation des nouvelles technologies jusqu'au terme de l'accompagnement de l'industriel dans l'exploitation des résultats des recherches.

La direction met en œuvre les moyens nécessaires pour développer et maintenir, en harmonie avec son personnel, une véritable culture de la qualité, de la sécurité et de la préservation de l'environnement. Elle s'assure de la sensibilisation et de la motivation de chacun dans cette démarche. Elle est convaincue de la richesse des compétences de son personnel qui donne, par son impartialité et son excellence, la valeur ajoutée des Centres au monde industriel. Cette motivation et cette expertise sont soutenues par la formation continue et une large communication des résultats des recherches et des actions de ses chercheurs.

Dans une démarche sociétale, les centres mettent également leur expertise et leur savoir-faire à disposition des collectivités et des personnes privées. Cette approche permet de maintenir un pragmatisme et une efficacité issus de la réalité du terrain.

La direction est consciente que le maintien de cette expertise au plus haut niveau nécessite de disposer des équipements les plus performants et à la pointe du progrès. Dans cette vision, la direction dégage les moyens nécessaires à ce déploiement technologique. L'ensemble du personnel est convaincu de la valeur de ce patrimoine et veille à maintenir ces équipements en bon état de fonctionnement.

Dans un souci d'amélioration continue, la direction demande d'identifier les risques associés aux parties prenantes concernées par les activités et les actions des Institutions. Elle met alors en place, avec les différents niveaux de l'organisation, les mesures de prévention déduites de ces analyses et peut ainsi s'assurer, par anticipation, d'atteindre ses objectifs de qualité.



Mons, le 16 novembre 2017

Dr Ir Jacques Rennotte